

Deux augmentations successives pour les bas salaires

Les agents de catégorie C vont bénéficier de deux revalorisations de salaire, en janvier 2014 et en janvier 2015, annonce le ministère de la Fonction publique à l'issue d'une réunion de concertation avec les organisations syndicales, vendredi 20 septembre.

Voilà une grille de rémunération qui placera les bas salaires de la fonction publique au-dessus du Smic. C'est du moins ce qu'a confié le cabinet de la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, vendredi 20 septembre, en détaillant la nouvelle grille de rémunération des agents de catégorie C à l'issue d'une nouvelle réunion de concertation avec les organisations syndicales.

Une augmentation en deux étapes. D'abord une révision des bornes indiciaires au 1^{er} janvier 2014, puis l'attribution de 5 points d'indice majorés à chaque échelon au 1^{er} janvier 2015. Selon les simulations du cabinet de Marylise Lebranchu, les agents de catégorie C rémunérés en échelle 3, c'est-à-dire les plus petits salaires, bénéficieront d'une augmentation moyenne de 45 à 46 euros brut par mois – selon le versant de la fonction publique auquel ils appartiennent – entre janvier 2014 et janvier 2016.

- Pour les agents de catégorie C en échelle 4 : entre 42 euros et 46 euros
- Pour les agents de catégorie C en échelle 5 : entre 37 euros et 40 euros
- Pour les agents de catégorie C en échelle 6 : entre 22 euros et 26 euros

Les plus faibles salaires de la catégorie B seront également revalorisés pour ne pas être “dépassés” par les plus hautes rémunérations de la catégorie C.

Une refonte de l'ensemble de la grille

Le ministère semble avoir fait un “mix” entre ses propositions initiales – retoucher la grille indiciaire – et celles des organisations syndicales, qui réclamaient une revalorisation uniforme de tous les agents de catégorie C [*lire notre article “[Petits salaires, le gouvernement va revoir sa copie](#)”, juillet 2013*]. “Nous travaillons dans un climat très positif avec les organisations syndicales”, confirme le cabinet de Marylise Lebranchu, qui souligne ce “*geste financier important*”.

Il intervient alors que le gouvernement doit débiter, avant la fin de l'année, une ambitieuse réflexion sur une refonte générale de la grille statutaire. C'est-à-dire des agents publics des catégories A, B et C. La concertation s'appuiera sur les conclusions du rapport de Bernard Pêcheur, chargé de faire des propositions en matière de recrutement, de rémunération, de gestion et d'organisation des carrières et des parcours professionnels. Il devrait être remis fin octobre, précise le ministère de la Fonction publique. Des discussions s'engageront ensuite tout au long de l'année.

[Source : Acteurspublics.com](http://Acteurspublics.com)